

INSCRIPTION DEFINITIVE EN 1^{ère} année :

- B.T.S
- D.C.G
- C.P.E.C

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

DOCUMENTS À FOURNIR :

- La fiche de renseignements ci-jointe, entièrement complétée et signée
- La photocopie du livret de famille (en entier)
- La fiche infirmerie
- Le relevé de notes du baccalauréat
- PAI, PAP, notification MDPH
- Notification aménagement examens et concours

En plus

- pour ceux qui souhaitent être demi-pensionnaire
- La fiche d'inscription à la demi-pension et le chèque correspondant

- pour ceux qui souhaitent être interne-externé
- La fiche d'inscription interne-externé

IMPORTANT :

Dès que vous aurez transmis tous les documents énumérés ci-dessus, vous serez **Considéré (e) comme définitivement inscrit(e)**. **Aucun courrier ne vous sera adressé pour Confirmer l'inscription.**

BOURSE :

Les étudiants boursiers déposeront leur avis d'attribution conditionnelle ou définitive de bourse au Secrétariat de scolarité POST-BAC (P007).

Date et modalités de rentrée à consulter sur le site du lycée

www.lycee-jules-lesven.org

Dossier **PAPIER (EXCLUSIVEMENT)** à retourner par **COURRIER**
dans les meilleurs délais.

Aucun dossier numérique (par mail) ne sera accepté.

LYCEE Jules LESVEN Secrétariat post bac Bureau P007
BP 80157 - 34, rue Jules LESVEN
29803 BREST cedex 9 - Tél. : 02.98.43.56.00





**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027**

**INSCRIPTION EN 1^{ème} ANNEE
BTS GESTION DE LA PME**

Votre inscription au lycée sera définitive à la réception de cette fiche de renseignements dûment complétée et signée (sous réserve de l'obtention de votre baccalauréat)

ETUDIANT(E)

NOM :	Courriel (obligatoire et <u>LISIBLE</u>):
PRENOMS : @
Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Nationalité :	Adresse personnelle (obligatoire):
Né(e) le :
Pays :
Code département : 97 : DOM 98 : TOM 99 : Etranger	Code postal :
Commune :	Commune :
Téléphone :	Boursier : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
SMS autorisés : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**REPRESENTANT LEGAL ET PERSONNE EN CHARGE DE L'ETUDIANT(E) OU
PERSONNE A CONTACTER**

REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL2 (ou autre, précisez)
Lien de parenté :	Lien avec l'étudiant :
Nom – Prénom :	Nom – Prénom :
Tél. (domicile) :	Tél. (domicile) :
Tél. (employeur) :	Tél. (employeur) :
Tél. (portable) :	Tél. (portable) :
Accepte les SMS : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Accepte les SMS : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Adresse :	Adresse :
.....
Code postal :	Code postal :
Commune :	Commune :
Courriel (<u>LISIBLE</u> et <u>OBLIGATOIRE</u>) : @	Courriel (<u>OBLIGATOIRE</u>) : @
Autorise à communiquer son courriel à l'Association des Parents d'Elèves : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Autorise à communiquer son courriel à l'Association des Parents d'Elèves : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Nombre d'enfants à charge :	Nombre d'enfants à charge :
Profession :	Profession :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'étudiant(e) : Tél. (domicile) :
Tél. (employeur) :
Nom : Tél. (portable) :
Prénom :

SITUATION ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

Etablissement fréquenté : Ville : Département :
.....
Classe : BAC Série : BAC obtenu en :
Vie active Autre situation(précisez)

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

B.T.S. GESTION DE LA PME – 1^{ère} année (TS1GPME)

Langue vivante 1 : langue vivante 2 : *Engagement pour l'année !*
(obligatoire) (facultative)

Bénéficie d'un dispositif d'Aménagement des Epreuves d'Examen et Concours (AEEC) OUI NON

Fournir une copie de la notification

REGIME : Externe Demi-Pensionnaire Interne-externé

Cette fiche de renseignements doit être retournée au secrétariat post-bac dans les meilleurs délais.

**La date et l'heure de rentrée des étudiants de BTS 1^{ère} année
sont à consulter sur le site internet du lycée**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, disponible sur le site du lycée, qui vaut acceptation.

A....., le.....

Signature du représentant légal
Si étudiant(e) mineur

Signature de l'étudiant(e)

Adresse du lycée : **LYCEE POLYVALENT Jules LESVEN** – BP 80157 – 34, rue Jules LESVEN
29803 BREST cedex 9 – Tél : 02.98.43.56.00 –

www.lycee-jules-lesven.org

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe 2026/2027:

Numéro de sécurité sociale :

Numéro de mutuelle :

Externe Interne Demi-pensionnaire

Etablissement d'origine :

Contre-indication à la prise de iodure de Potassium : OUI NON

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins deux numéros de téléphone :

1 - n° de téléphone du domicile :

2 - n° portable mère : n° tél travail :

3 - n° portable père : n° tél travail :

4 - Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

5 - Nom et téléphone du médecin traitant :

Si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire,
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence,
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire, il va de son intérêt que ces informations soient renseignées,
- Antécédents médicaux et chirurgicaux (dates) :

.....
Allergies éventuelles :

.....
Traitement en cours (nom des médicaments) :

.....

L'infirmier(e) appliquera les traitements prescrits par le médecin de famille seulement si les médicaments sont **ACCOMPAGNÉS D'UNE PHOCOPIE DE L'ORDONNANCE. LES INTERNES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER LEUR TRAITEMENT À L'INFIRMERIE.**

- Hospitalisation :

- Votre enfant bénéficie d'un aménagement particulier de sa scolarité : OUI* NON

*Voir détail au verso PAI PAP PPS AVS matériel adapté

Merci de contacter le médecin scolaire dès la rentrée pour mettre en place les aménagements.

IMPORTANT : Date du dernier rappel de vaccin DTCOQ polio :

ROR date de la 1^{ère} injection : date de la 2^{ème} :

Ne pas joindre de photocopie.

RAPPEL: En cas d'accident bénin ou maladie, il est de la responsabilité des parents de venir chercher et d'accompagner leur enfant mineur vers une structure de soins de leur choix. En cas d'accident grave ou urgence médicale, la décision de transport immédiat sera soumise à la responsabilité du centre 15.

Tout renseignement confidentiel complémentaire pourra être transmis sous pli cacheté à l'infirmerie de l'établissement que vous pouvez contacter du lundi au vendredi au 02 98 43 82 33.

Service médico-social : 02 98 80 88 24

L'élève bénéficie-t-il d'un aménagement particulier de sa scolarité :

- PAI (Plan d'Aménagement Individualisé)
- PAP (plan d'Accompagnement Personnalisé)
- PPS (Projet Personnel de Scolarisation)
- AVS--AESH (Assistant de Vie Scolaire – Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)
- Matériel adapté : Précisez :

Autre(s) information(s) que vous jugez nécessaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Tout renseignement confidentiel complémentaire pourra être transmis sous pli cacheté à l'infirmerie de l'établissement que vous pouvez contacter du lundi au vendredi au 02 98 43 82 33.
Service médico-social : 02 98 80 88 24**

**FICHE INSCRIPTION - VOLET GESTION - ELEVES INTERNES –
INTERNES - EXTERNÉS**

**Elèves INTERNES (forfait repas + hébergement)
ou INTERNES EXTERNÉS (forfait repas sans hébergement)**

Disponible sur le site du lycée : <https://www.lycee-jules-lesven.org/inscriptions-851-0-0-0.html>

Pour accéder au service de restauration, une carte magnétique sera donnée à votre enfant le jour de la rentrée scolaire. Elle est valable pour toute la scolarité de l'élève au lycée Jules Lesven.

Pour bénéficier du tarif restauration solidaire initié par la Région Bretagne, il est **INDISPENSABLE** de vous inscrire chaque année scolaire en ligne sur : www.bretagne.bzh/tarifcation
A DEFAUT D'INSCRIPTION SUR LE SITE, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ

- Le tarif interne ou interne externé est forfaitaire et trimestriel.
Interne (nuit + petit déjeuner + repas du midi et du soir)
Interne-Externé (petit déjeuner + repas du midi et du soir pas de nuit) **pour Post BAC uniquement.**
- Les factures sont remises aux familles aux périodes suivantes :
OCTOBRE pour le premier trimestre / FEVRIER pour le deuxième / MAI pour le troisième

TROIS MODALITES DE PAIEMENT vous sont proposées

- 1) **Chèque** : dès réception de la facture.
Le chèque doit être libellé au nom de l'Agent comptable du Lycée Jules Lesven.
- 2) **Virement bancaire**
- 3) **Paiement en ligne par télépaiement** en accédant sur
<https://educonnect.education.gouv.fr>

LE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT N'EST PAS POSSIBLE

**FICHE D'INSCRIPTION INTERNE OU INTERNE EXTERNÉ
SERVICE DE RESTAURATION DE LA CITE SCOLAIRE DE KERICHEN ANNEE 2026/2027**

Nom et Prénom du parent responsable financier :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

NOM et PRENOM de l'élève :

Date de naissance :

Qualité	Mettre 1 croix selon la qualité choisie	Documents à transmettre
INTERNE (repas + nuit)	<input type="checkbox"/>	Fiche d'inscription
INTERNE EXTERNÉ (petit-déjeuner, déjeuner, dîner)	<input type="checkbox"/>	

FICHE INSCRIPTION - VOLET GESTION - ELEVES DEMI -PENSIONNAIRES

Elèves DEMI-PENSIONNAIRES (repas le midi uniquement)

Disponible sur le site du lycée : <https://www.lycee-jules-lesven.org/inscriptions-851-0-0-0.html>

Pour accéder au service de restauration, il est nécessaire de posséder une carte magnétique.

Principes :

- la première carte est gratuite (en cas de perte voir plus bas) - elle est valable pour toute la scolarité de l'élève au lycée Jules Lesven.

- Pour permettre au service gestion, de créditer les cartes restauration pour la rentrée, **veuillez joindre un chèque de 86 € au dossier d'inscription** (préciser le nom et prénom de l'élève au dos du chèque).

Pour pouvoir déjeuner au self, la carte **doit être créditée**. A chaque passage, la carte est débitée du prix d'un repas.

- L'élève doit suivre son crédit (1 borne interactive est à leur disposition au bâtiment C - RDC) et créditer son compte à l'avance.
- En cas de perte ou de destruction de sa carte, l'élève rachète une nouvelle carte (3,00 euros). Le solde de l'ancienne carte est transféré sur la nouvelle.

Pour bénéficier du tarif restauration solidaire initié par la Région Bretagne, il est **INDISPENSABLE** de vous inscrire **chaque année scolaire** en ligne sur : www.bretagne.bzh/tarifcation
A DEFAUT D'INSCRIPTION SUR LE SITE, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ

Pour créditer la carte restauration, 4 modalités de paiement vous sont proposées :

- 1) Chèque : à la borne interactive*, à libeller au nom de l'Agent comptable du Lycée Lesven
- 2) Carte bancaire : à la borne interactive* uniquement
- 3) Espèces : à la borne interactive* (pièces non acceptées)
- 4) Paiement en ligne en créant un compte turboself sur le site du lycée Jules Lesven : <https://www.lycee-jules-lesven.org/paiement-en-ligne-de-repas-877-0-0-0.html>

LE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT N'EST PAS POSSIBLE

*Borne interactive dans le hall du bâtiment C- RDC.

FICHE D'INSCRIPTION DEMI-PENSIONNAIRE SERVICE DE RESTAURATION DE LA CITE SCOLAIRE DE KERICHEN ANNEE 2026/2027

Nom et Prénom du parent responsable financier :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

NOM et PRENOM de l'élève :

Date de naissance :

Qualité	Documents à transmettre
DEMI - PENSIONNAIRE	Fiche d'inscription Un chèque de 86€ pour créditer la carte pour la rentrée Noter au dos du chèque NOM, Prénom de l'élève



RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarification

**Inscrivez-vous dès le 1^{er} juin
pour bénéficier de tarifs adaptés à vos ressources !**

DES TARIFS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton·ne·s réussissent leurs années lycée.

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le bien-manger, elle a fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

Depuis, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient d'une tarification :

> **Accessible**

En prenant à sa charge en moyenne 5,15 € par repas selon le quotient familial, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.

> **Solidaire**

8 tranches tarifaires basées sur le quotient familial pour une plus juste contribution des familles.

> **Harmonisée**

Des tarifs identiques dans les 116 établissements pour une égalité d'accès au service public sur l'ensemble du territoire.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE TARIFICATION ?

Rendez-vous dès le 1^{er} juin 2026 sur :

bretagne.bzh/tarifcation

pour inscrire votre enfant lycéen-ne, étudiant-e ou apprenti-e.



QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est :

- Lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public breton
- Élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton

QUI DOIT S'INSCRIRE SUR LE PORTAIL DE LA TARIFICATION ?

- **Le parent responsable des frais scolaires**, c'est-à-dire celui qui règle les factures de restauration et d'hébergement (y compris pour les étudiants, sauf s'ils ont des revenus propres qu'ils déclarent aux services fiscaux)
- **Le parent allocataire CAF ou MSA**, si la famille bénéficie (ou a déjà bénéficié) de droits (allocations, aides, etc.).

S'il ne s'agit pas de la même personne, des justificatifs seront à transmettre.

Le parent allocataire devra s'enregistrer avec ses nom, prénom, date et lieu de naissance permettant la récupération automatique des données CAF ou MSA.

Le calcul de la tranche tarifaire se fait à partir du quotient familial de la CAF ou de la MSA. Si vous n'êtes pas allocataire, et après vérification par les services instructeurs, ce seront les éléments du dernier avis d'imposition que seront pris en compte pour le calcul.

Vous avez une situation particulière (mineur ou majeur isolé, étudiant étranger, jeune pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, etc.) ? Des pièces justificatives vous seront demandées pour instruction.

VOUS NE SOUHAITEZ PAS COMMUNIQUER VOS REVENUS ?

Vous avez le choix d'effectuer une demande en refusant de communiquer vos revenus. Dans ce cas, la tranche maximale vous sera affectée.

LES ÉTAPES DE VOTRE INSCRIPTION

1. Connectez-vous sur bretagne.bzh/tarifcation à partir du **01 juin 2026**
2. Cliquez sur "S'inscrire aux tarifs"
3. Suivez les instructions
4. Validez votre inscription.
5. À l'issue du parcours, vous recevrez un message de confirmation avec votre tranche provisoire.

**Sans inscription avant le 27 septembre 2026,
le tarif le plus élevé s'applique.**

**BESOIN
D'AIDE**



En cas de difficulté lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au **02 23 20 60 00** ou par mail à l'adresse tarifcation.lycee@bretagne.bzh

Tarif repas

RESTAURATION 2026/2027

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	à la prestation ¹	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1 / A		3 €
de 501 à 700	2 / B		3,15 €
de 701 à 900	3 / C		3,45 €
de 901 à 1100	4 / D		3,80 €
de 1101 à 1500	5 / E		4,20 €
de 1501 à 1700	6 / F		4,50 €
de 1701 à 2000	7 / G		4,85 €
2001 et plus	8 / H		5,10 €

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

Tarif journalier*

HÉBERGEMENT 2026/2027

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1 / A		7,80 €		10,40 €
de 501 à 700	2 / B		8,40 €		11,20 €
de 701 à 900	3 / C		9,30 €		12,30 €
de 901 à 1100	4 / D		10,20 €		13,40 €
de 1101 à 1500	5 / E		11,50 €		14,80 €
de 1501 à 1700	6 / F		12,40 €		15,90 €
de 1701 à 2000	7 / G		13,30 €		17 €
2001 et plus	8 / H		14,20 €		18,10 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.



Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn

*« Accompagner
les jeunes dans
leurs années
lycées et les aider
à construire leur avenir,
voilà nos priorités. »*

Rendez-vous sur :
bretagne.bzh/tarifcation



**POUR VOUS,
AVEC VOUS,
PARTOUT.**

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

